

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 juillet 2020

ORDRE DU JOUR

- Démission de trois conseillers (lecture des lettres), installation de trois nouveaux conseillers
- 1- Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire octroyées par le Conseil municipal
 - 2- Point de situations des diverses commissions
 - 3- Budgets : communal, lotissements
 - 4- Laval Agglomération : informations, évolutions
 - 5- Questions diverses
 - 6- Date des prochaines réunions

Présents : G. TRAVERS, N. FORET-VETTIER, J. LEBOURDAIS, A. ROSSIGNOL, K. COLLET, L. BEAUFORT, C. COMMERE, N. BOIZARD

Absents excusés : R. GODIN, C. PLANCHENAU, P. POIRIER, P. MARAQUIN, X. POTTIER

Pouvoirs : Roger GODIN donne pouvoir à N. BOIZARD, Christelle PLANCHENAU donne pouvoir à J. LEBOURDAIS, Pascale MARAQUIN donne pouvoir à N. FORET-VETTIER, Pascal POIRIER donne pouvoir à L. BEAUFORT

Absents : B. BERTRON, E. FRICK

Secrétaire de séance : Karine COLLET

Observations / Signature du procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2020 : Aucune.

Démissions : Une invitation est envoyée aux conseillers démissionnaires (A.Hiland, S.Brunet, N.Marteau) pour venir signer le Procès-Verbal du 2 juillet 2020. Un courrier a été envoyé aux 3 nouveaux élus les invitant à ce conseil du 23 juillet 2020 (X.Pottier, B.Bertron, E.Frick).

- 1- **Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire octroyées par le Conseil municipal** :
Néant
- 2- **Tarifs restaurant scolaire, accueil péri et extra-scolaire**

DCM064/JUIL/2020

Commission Enfance Jeunesse : Réajustement et proposition des tarifs temps d'accueil péri et extra-scolaire, restaurant scolaire

Proposition de tarification pour les différents temps d'accueil des enfants
– Rentrée scolaire 2020-2021-

➤ **Accueil périscolaire : matin et soir**

La Commission Enfance propose la tarification suivante concernant l'accueil périscolaire matin et soir au titre de l'année scolaire 2020-2021, qui sera appliquée au 1er septembre 2020 :

Il est décidé une augmentation de 2 % vis-à-vis de l'année 2019.

En effet les charges fixes d'encadrement restent les mêmes. Il est important d'accueillir le maximum d'enfants vis-à-vis du taux d'encadrement actuel. Cette année, 2000 heures de présence d'enfants en moins pour le même taux d'encadrement.

Année scolaire 2019-2020			Année scolaire 2020-2021				
	Tranche 1 QF < à 900 €	Tranche 2 900 € < QF < 1 200 €	Tranche 3 QF > 1 200 €		Tranche 1 QF < à 900 €	Tranche 2 900 € < QF < 1 200 €	Tranche 3 QF > 1 200 €
<i>Matin</i>				<i>Matin</i>			
-1h00	0,95 €	1,00 €	1,05 €	-1h00	0,96 €	1,02 €	1,07 €
+1h00	1,42 €	1,50 €	1,58 €	+1h00	1,44 €	1,52 €	1,60 €
<i>Soir</i>				<i>Soir</i>			
-1h30	1,42 €	1,50 €	1,58 €	-1h30	1,44 €	1,52 €	1,60 €
+1h30	1,90 €	2,00 €	2,10 €	+1h30	1,93 €	2,03 €	2,13 €

➤ **Restauration scolaire :**

15 272 repas annuels sont servis, soit 14,08% de repas supplémentaires par rapport à l'année scolaire précédente. La restauration collective de Cossé le Vivien impose une augmentation de 2%. Enfin, il a été constaté une augmentation de 2 000 repas par rapport à l'année passée.

Décision :

- ✓ Il est décidé d'augmenter de 2% à compter du 1er septembre 2020

Types de repas	Année scolaire 2019/2020			Année scolaire 2020/2021		
	Tranche 1 QF < à 900 €	Tranche 2 900 € < QF < 1 200 €	Tranche 3 QF > 1 200 €	Tranche 1 QF < à 900 €	Tranche 2 900 € < QF < 1 200 €	Tranche 3 QF > 1 200 €
Maternelle (Nés entre 2016 et 2018)	3,82	3,98	4,22	3,90	4,05	4,30
Primaire Personnel communal	4,24	4,41	4,68	4,32	4,50	4,77

L'impact de l'augmentation pour les familles en « Tranche 1 » sur 36 semaines d'écoles (4 repas semaines) est la suivante :

- Année scolaire 2019-2020 : 610,56€
 - Année scolaire 2020-2021 : 622,08€
- Soit une augmentation de 11,52 € par an/enfant

➤ **Tarification mercredis- petites et grandes vacances scolaires**

Pour rappel, voici les tarifs au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Services	Tranche 1 QF < à 900 €	Tranche 2 900 € < QF < 1 200 €	Tranche 3 QF > 1 200 €
Accueil loisirs Mercredi + Vacances			
- Journée	8,11 €	8,55 €	8,89 €
- Demi-journée	4,56€	4,85 €	5,07 €

Le conseil municipal décide de procéder également à une majoration de 2 %.

Décisions :

- ✓ Il est décidé d'augmenter de 2% à compter du 2 septembre 2020

Services	Tranche 1 QF < à 900 €	Tranche 2 900 € < QF < 1 200 €	Tranche 3 QF > 1 200 €
Accueil loisirs Mercredi + Vacances	8,43 €	8,89 €	9,25 €
- Journée	4,74€	5,05 €	5,27 €
- Demi-journée			

3- Points des différentes commissions :

A - Commission Enfance/Jeunesse :

- Point situation sur l'ALSH été 2020 :

78 enfants sont présents au centre de loisirs durant les vacances d'été 2020, représentant 51 familles. Il est constaté une baisse de présence liée au COVID et à l'annulation de deux camps. Il y a une bonne équipe d'animation avec un directeur en formation BPGEPS, ce qui permet à Anne-Sophie LEGOURD d'être plus disponible pour travailler les tâches administratives et ainsi préparer la rentrée dès maintenant. Lors du centre de loisirs, les activités de découvertes des métiers ont plu aux enfants.

- Renouvellement de la convention ALSH avec Ahuillé

Une convention de partenariat existe depuis plusieurs années avec Ahuillé. Chaque année le lieu change et c'est la collectivité qui accueille qui fixe les tarifs. Le conseil municipal vote à l'unanimité la reconduction de la convention avec Ahuillé.

- Bilan argent de poche

Sept jeunes participent à l'opération argent de poche cet été. En juillet, les chaises et tables et les bureaux de l'école publique ont été nettoyés. De plus, le marquage au sol a été réalisé. En août, il est prévu le nettoyage du terrain de tennis et de l'aire de jeux.

- animateur RAM

Nuillé-Sur-Vicoïn centralise les informations et les candidatures au poste d'animateur RAM. Jonathan Lebourdais nous informe que cinq candidatures ont été reçues. Quatre entretiens ont eu lieu. L'animateur sera engagé en animateur catégorie A. Sur le secteur regroupant les 3 communes de Nuillé-Sur-Vicoïn, Ahuillé et Montigné-Le-Brillant, il y a un animateur pour 72 assistantes maternelles. Il est possible qu'une évolution des compétences de Laval Agglo concernant le RAM à l'avenir soit envisagée.

- Bilan commission CCAS

Il va falloir penser au remplacement d'A.Hiland démissionnaire. Les personnes de la commission hors conseil municipal sont les suivantes : Mr Duchemin, Mr Rossignol, Mme Lepage, Mme Vilfeu.

Le CCAS a en charge le portage des repas : deux personnes sont servies par l'ADMR (6.02 €) et six le sont par le Pétoulet (7 €). Le CCAS s'occupe également de l'aide à domicile, du secours aux personnes en difficultés et de l'organisation du repas des aînés (3^{ème} dimanche de novembre).

- Service civique

Les missions du service civique sont les suivantes : mise à jour du site internet, la citoyenneté, lutte contre le gaspillage alimentaire, recensement des besoins des jeunes et des familles sur la commune.

B - Commission Travaux :

Il est évoqué l'avancement des dossiers : lotissement, acrotère de l'église, salle de loisirs (toiture), Maison Fouquet (désamiantage, rencontre Mayenne Habitat), fuite salle Athéna, stores école (sécurité)

C - Commissions Vie Associative, Jeunesse et Sport et Communication :

- Le « Petit Montignéen » : la commission communication a travaillé en juillet avec l'imprimerie Madiot pour l'édition du numéro 1 du « Petit Montignéen ». Il est disponible depuis le 22 juillet 2020 et sera distribué à la population fin juillet.
- Le groupe de travail « Journées du Patrimoine » s'est réuni le 8 juillet dernier avec l'UDAL pour l'organisation de la journée du 20 septembre sur Montigné et notamment le circuit des visites (expo, activités, films). Le départ est prévu de la mairie. Il sera possible de pique-niquer dans la cour. L'ALSM ou le badminton prendront la buvette en charge. Un film sera projeté à la salle des Loisirs. Un goûter sera prévu avec une proposition de chouquettes charbon par le boulanger de Montigné. Une randonnée sera commentée pour les adultes le matin et une autre plus ludique le sera pour les enfants l'après-midi. Un atelier d'origami sera proposé par L. Beaufort.
- Le Téléthon du 05 décembre 2020 sera le même jour que le marché de Noël. Un contact est pris avec la référente départementale du Téléthon, Mme Vandruick (Prévision d'une réunion de préparation en septembre)
- La Fête du jeu sera organisée le samedi 13 février 2021 (contact avec l'association Paillasso loc). Il sera possible d'organiser une journée familiale autour du jeu.

4- Budgets : communal, lotissements

Le conseil municipal remercie Chantal Tribondeau pour tout le travail fait lors de la préparation du BP 2020.

DCM061/JUIL/2020

APPROBATION BUDGETS PRIMITIFS DE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve par vote à l'unanimité (12 voix)

- ✗ le budget annexe du Hameau de Venage
- ✗ le budget annexe du Nouveau Quartier – Chemin du Coudray
- et
- ✗ le budget communal et ARRETE comme suit les budgets primitifs de l'année 2020 :

Budget communal

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 130 900.00	1 130 900.00
Section d'investissement	472 661.16	472 661.16
TOTAUX	1 603 561.16	1 603 561.16

Budget annexe – Hameau du Venage

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	58 856.73	58 856.73
Section d'investissement	15 677,19	15 677,19
TOTAUX	74 533.92	74 533.92

Budget annexe – Nouveau Quartier – Chemin du Coudray

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	657 267.57	657 267.57
Section d'investissement	735 883.10	735883.10
TOTAUX	1 393 150.67	1 393 150.67

DCM062/JUIL/2020

BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

M. Le Maire informe que le compte administratif de 2019 laisse apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 225 490.84 (résultats de 2019 de 105 649.45 € + résultats antérieurs reportés de 119 841.39 €).
- Un excédent cumulé d'investissement 2019 de 58 505.16 € (Résultats de 2019 de 213 373.77 € + Résultats antérieurs reportés de – 154 868.61 €)
- Des restes à réaliser de 2019 à reporter sur 2020 de
 - 9 939.85 € en dépenses,
 - 46 456.00 € en recettes

En conséquence, après en avoir délibéré et conformément à l'article L2311-5 du CGCT et considérant que la section d'investissement est excédentaire, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 à l'article 002 en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire fait un résumé de la situation budgétaire de la commune :

Des problèmes existent depuis juin 2019, c'est-à-dire depuis le départ de Mme Chantal Tribondeau. Certaines entreprises sont mécontentes car elles ne sont pas réglées en temps et en heures. Il y a des hausses de frais de fonctionnement, notamment les dépenses liées aux frais d'électricité dans les bâtiments communaux. La commission travaux pourrait mener une réflexion à ce sujet pour éventuellement améliorer la situation. De plus, le coût du téléphone et des contrats avec Hexatel est très important.

Il faut ajouter que l'endettement de la commune est trop important. L'encours de la dette est de 830€/habitant alors que la moyenne est de 750€/habitant. Un emprunt sera nécessaire pour le nouveau Quartier Chemin du Coudray. Il y aura un suivi strict et resserré de la part de la Trésorerie.

L'indemnité au Receveur de la Trésorerie ne sera plus versée car elle n'est plus obligatoire.

5- Laval Agglomération : informations, évolutions

Ce point est reporté à la prochaine réunion de conseil

6- Questions diverses :

- Le remplacement de Serge Brunet en tant que délégué auprès d'Enedis sera à prévoir au prochain conseil municipal.
- Délibération autorisant le Maire à recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (ex : centre de loisirs, ménage lié au COVID) : Considérant que les besoins des services municipaux peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, et pour faire face au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire absent, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée. Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent. Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents non titulaires de droit public également pour faire face temporairement à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Le Maire peut également recruter un contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs. Le Maire est chargé d'identifier les besoins de recrutement et de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées et de leur profil. Il doit prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

- La commission communale des Impôts directs (CCID) suite aux élections municipales (24 noms) sera renouvelée. Gérard Travers va élaborer une liste de personnes.
- Le tirage au sort de trois candidats au jury d'Assises 2021 a été fait.
- La prolongation de l'appui de Mme Chaqui auprès de M. Guiouillier deux jeudis en août 2020 est acceptée par le conseil municipal.
- Des informations concernant le personnel sont apportées :
 - Fabien Houdelier est en arrêt de maladie depuis le 20 juillet au soir.
 - La prolongation du contrat de Malika Saïdoun ainsi que le complément de la Société Amidou (devis salle Athena : août 1201.56 €- septembre 21 heures) sont acceptées par le conseil municipal.
 - Les congés de Marie-Laure Coueffé sont prévus du 24 août au 15 septembre 2020.
- Le Maire propose que l'envoi des futures convocations au Conseil Municipal se fasse par mail uniquement => le conseil vote à l'unanimité l'acceptation de l'envoi des convocations du conseil municipal par mail.

7- **Date des prochaines réunions** : Jeudi 10 septembre.

Fin de séance à 1h15